

Commission du patrimoine mobilier et immatériel

Critères de patrimonialisation

I. Patrimoine mobilier

Peut faire l'objet d'une demande soutien (liste non exhaustive) :

- inventaire
- catalogage
- travaux de conservation et/ou de restauration
- expertise
- documentation photographique
- travaux de recherche sur un patrimoine mobilier
- réalisation d'une publication directement liée à un patrimoine mobilier
- stockage et conditionnement
- numérisation de documents (but : les rendre accessibles tout en préservant les originaux)
- déménagement avec manutention particulière
- visites guidées

Ne peut pas faire l'objet d'une demande de soutien (liste non exhaustive) :

- exposition (travail muséal)
- publication historique
- frais réguliers ou structurels (frais de fonctionnement, loyer, salaires, frais de chauffage, assurance, etc.)

Critères de recevabilité de la demande de soutien :

- transmission d'un dossier complet (lettre de motivation, descriptif détaillé du projet, description de l'organisme, devis, budget prévisionnel, plan de financement détaillé) par le biais du portail informatique sécurisé de l'Etat de Vaud
- lien important avec le canton de Vaud (localisation et histoire)
- l'Etat de Vaud n'est pas la seule instance sollicitée (subsidiarité)
- projet ponctuel (pas de soutien régulier)

Critères d'évaluation et/ou priorisation :

- cohérence et faisabilité du projet
- professionnalisme de la structure requérante et des intervenants
- réalisme du budget (coûts bien estimés)
- résultat des projets précédemment soutenus (en cas de demande antérieure : projet réalisé)
- importance du soutien de l'Etat pour la réalisation du projet
- intérêt et/ou utilité du projet pour le canton
- importance du projet pour le développement de la région, son rayonnement
- accessibilité du public

Critères d'éligibilité :

- concerne le patrimoine mobilier: objets mobiliers, échantillons des règnes minéral, végétal et animal, vestiges archéologiques mobiliers, sources historiques, œuvres d'art, collections techniques et scientifiques, documents (quel que soit le support)
- intérêt important pour le canton de Vaud (élément rare, représentatif, etc.)
- action de sauvegarde ou de promotion

Dates de dépôt des demandes de soutien :

- 28 février, 31 mai, 31 août et 15 novembre

Les demandes doivent impérativement être déposées avant la réalisation du projet.